

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-262

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2023-262

Feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole 2023-2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Nordine GUENDEZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contexte, enjeux et rôle de la Métropole

La logistique urbaine recouvre l'ensemble des activités inhérentes à l'organisation des flux générés par les établissements commerciaux, industriels ou tertiaires du secteur marchand, aux déplacements des particuliers pour leurs achats et livraisons à domicile ainsi que les flux annexes (transports de déchets, chantiers...).

Située au carrefour des enjeux du développement urbain, de la dynamique économique et de la qualité de la vie, la logistique urbaine est une activité indispensable au bon fonctionnement des villes et à leur approvisionnement. Les marchandises sont transportées parce qu'elles sont échangées, et le transport n'en est que le vecteur. La vitalité économique d'un territoire entraîne de facto des besoins logistiques qui ne peuvent être éludés. Il s'agit d'une fonction support de l'activité économique qui doit néanmoins se soucier de l'acceptabilité des activités fonctionnelles dans la ville.

C'est à la fois pour mieux prendre en compte les enjeux de la logistique urbaine, mais aussi pour anticiper les mutations en cours et leurs conséquences, que Bordeaux Métropole se dote d'une nouvelle feuille de route. Il s'agit d'une déclinaison opérationnelle des orientations du schéma des mobilités et du schéma de développement économique. Ce travail intègre les objectifs de la feuille de route sur l'économie sociale et solidaire.

La feuille de route logistique permet :

- d'afficher les objectifs et priorités de Bordeaux Métropole sur la thématique, et de préciser ses attentes vis-à-vis du monde économique,
- de définir un plan d'actions opérationnel « réaliste » sur le court terme (c'est-à-dire en adéquation avec les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre),
- de relancer la dynamique partenariale d'échanges réguliers entre la sphère publique et la sphère privée.

Notons que la construction de cette feuille de route fait l'objet d'une contribution financière du programme nationale InTerLUD, qui vise à accompagner les collectivités dans l'élaboration de chartes locales et plans d'actions.

Chaque jour, près de 94 000 livraisons et enlèvements de marchandises ont lieu sur le

territoire de Bordeaux Métropole.

- Près de 70 000 de ces opérations relèvent d'échanges entre établissements économiques
 - o 53% pour le compte d'autrui : par des transporteurs professionnels
 - o 32% par l'expéditeur en compte propre (fournisseurs, producteurs)
 - o 15% par le destinataire en compte propre (commerçant, artisans)
- Près de 24 000 de ces opérations relèvent d'échanges entre les activités et les particuliers dans le cadre d'achats à distance, tel le e-commerce hors achat physique (une tendance en très forte hausse depuis 10 ans, en particulier depuis la crise sanitaire).

Agir sur la distribution urbaine des marchandises suppose d'appréhender l'hétérogénéité des acteurs, de leurs besoins et de leurs contraintes. La complexité de cette activité et des enjeux qu'elle pose à la ville dépasse la question sectorielle des transports. Ceci rend l'action publique complexe dans son exercice, car elle doit pouvoir tenir compte des disparités du secteur à la recherche d'un équilibre fragile entre contraintes nécessaires et ville efficiente. Il n'y a ainsi pas « une » logistique, mais « des » logistiques qui recouvrent des réalités larges et complexes : l'approvisionnement des commerces, de la pharmacie à la supérette en passant par le restaurateur, la livraison à domicile, la collecte des déchets, le transport de fonds, les courses des particuliers, le courrier, les flux des chantiers du bâtiment et des travaux publics : chaque type de flux répond à des logiques particulières qui méritent des solutions adaptées.

De ces éléments découle également la capacité d'action de la Métropole sur cette thématique.

La Métropole et les communes disposent de nombreux leviers distincts et non dédiés à la logistique, sur l'urbanisme, la gestion de la voirie, la réglementation de circulation et de stationnement, le développement économique. Toutefois, les collectivités ne sont pas organisatrices de services de transport de marchandises. Le rôle de la Métropole peut se résumer aux fonctions suivantes :

➤ Observer, étudier, sensibiliser

Il s'agit de comprendre le fonctionnement du système. En cela, Bordeaux Métropole s'érige en pionner à travers sa participation dès 1994, puis en 2013, à un programme de recherche national qui a abouti, quelques années plus tard, à un outil de simulation informatique quantifiant, qualifiant, spatialisant et temporalisant la logistique urbaine sur les territoires (modèle FRETURB).

➤ Prescrire, orienter

Bordeaux Métropole a un rôle de régulateur et de planificateur. A travers les pouvoirs de police des Maires, régissant la circulation, le stationnement et les livraisons sur son territoire, mais aussi ses compétences en matière d'urbanisme, de mobilité et de développement économique, la collectivité dispose de moyens qui permettent d'encadrer, dans une certaine mesure, la logistique urbaine.

➤ Expérimenter, soutenir

Bordeaux Métropole doit également être un facilitateur. L'institution peut soutenir des initiatives privées locales dans la mesure où ces dernières œuvrent dans l'intérêt commun. C'est dans cette optique que Bordeaux Métropole, en partenariat avec la CCI de Bordeaux, a constitué en 2014 un groupe local d'échange sur la logistique urbaine, véritable trait d'union entre sphère publique et sphère privée.

Ainsi, Bordeaux Métropole n'est pas une agglomération novice sur la logistique. Certaines réalisations sont même des modèles d'initiative dont plusieurs agglomérations se sont inspirées (sur les livraisons de nuit, ou sur l'espace logistique mis en place dans le cadre des travaux de la Ligne D du tramway). Un certain nombre de démarches sont engagées depuis plusieurs mois qu'il convient de valoriser (voir frise au début du document annexé). Mais, il convient de structurer encore l'action.

Les attentes du monde économique

Les attentes des acteurs économiques exprimées lors des différents échanges organisés dans le cadre de l'élaboration de cette feuille de route se traduisent par :

- Un besoin de mieux intégrer leurs pratiques dans les diagnostics par la mise à disposition de données récentes ;
- La nécessité d'une instance de concertation qui réunisse l'ensemble des acteurs impliqués ;
- Une compréhension et une visibilité sur les actions de Bordeaux Métropole.

Attentes des transporteurs et des grossistes : Les transporteurs et grossistes font état d'une disponibilité insuffisante des aires de livraison (soit pas assez nombreuses, soit occupées par des véhicules ventouses). Ils militent pour un nombre d'aires de livraison plus important et pour un contrôle plus efficace. La réglementation figure également parmi leurs attentes. Cette dernière doit être simple pour être efficace et doit tenir compte, dans la mesure du possible, des contraintes commerciales qui sont imposées (horaires de livraison) et des matériels utilisés (l'interdiction des gros gabarits entraînerait une multiplication des petits véhicules).

Des réflexions entre transporteurs/grossistes et commerçants/restaurateurs doivent être menées pour réfléchir aux capacités de stockages et influencer sur la fréquence de livraisons ou les pratiques d'approvisionnement.

Attentes des professionnels du BTP : Les professionnels du BTP mettent l'accent sur la question du stationnement et de sa réservation. Les artisans doivent pouvoir se stationner à proximité des chantiers et doivent pouvoir faire face à des aléas et des modifications de dernières minutes (liées aux intempéries par exemple). La question des déchets est également importante. Ces acteurs font état d'un manque de déchetteries (notamment pour les petits chantiers) les obligeant à parcourir de longues distances pour se débarrasser de leurs déchets. Dans le même ordre d'idées, ils témoignent d'un éloignement des centrales à béton et d'une disparition des sites embranchés fer et/ou fleuve, ce qui ne favorise pas le report modal et la massification des flux.

Attentes des commerçants et des producteurs : Les commerçants mettent l'accent sur la problématique du partage de l'espace et relatent une complexité des livraisons l'après-midi. Les producteurs, quant à eux, cherchent à mutualiser leurs flux car les aspects transport/logistique sont très chronophages. Ils sont également à la recherche de points de retrait à Bordeaux.

Attentes des acteurs de la cyclo-logistique : Les cyclo-logisticiens alertent sur le besoin d'espaces logistiques urbains leur permettant d'opérer des tournées de livraison voire de proposer des services de stocks déportés. Il leur semble important de prévoir des espaces dédiés à leur stationnement en ville (à l'instar des aires de livraison) afin d'éviter de possibles conflits d'usage avec les piétons). Ils souhaitent que les marchés publics n'allotissent plus les fournitures et leur transport afin de pouvoir candidater. Enfin, ils militent pour plus d'expérimentations et d'évaluations objectives, afin de bénéficier de retours d'expériences.

Les actions retenues pour la feuille de route logistique urbaine

Dans le cadre des travaux de la feuille de route, une cinquantaine d'actions a été identifiée. Parmi elles, 20 ont été retenues à l'issue d'un pré-arbitrage en comité de pilotage puis, au Bureau de Bordeaux Métropole. Ces actions, présentées dans le document joint à la délibération, tiennent compte des attentes exprimées par les acteurs rencontrés tout au long de la démarche par la Métropole et ses partenaires.

Elles sont regroupées autour des 4 axes suivants :

- Intégrer les flux logistiques dans la ville

- Limiter l'impact environnemental de la logistique
- Accueillir les activités logistiques sur le territoire
- Définir une gouvernance et des espaces d'échanges

La feuille de route logistique urbaine annexée rappelle par une frise chronologique les actions déjà entreprises depuis 1994, présente le plan d'action de la métropole les budgets afférents et détaille sous forme de fiches, l'ensemble des actions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-2,

VU la délibération n°2016-7 du 22 janvier 2016 sur la stratégie métropolitaine des mobilités,

VU la délibération n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative à la stratégie des mobilités,

VU la délibération n°2021-603 du 25 novembre 2021 relative au schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n°2022-411 du 7 juillet 2022 relative au plan d'action Economie Sociale et Solidaire,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de notre établissement de répondre aux besoins du territoire sur les enjeux de transport de marchandises, de logistique urbaine, d'approvisionnement des établissements économiques et des ménages de la métropole et d'en organiser l'activité, la fonctionnalité et les implantations sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : d'adopter la nouvelle feuille de route logistique Bordeaux Métropole

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Nordine GUENDEZ</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------